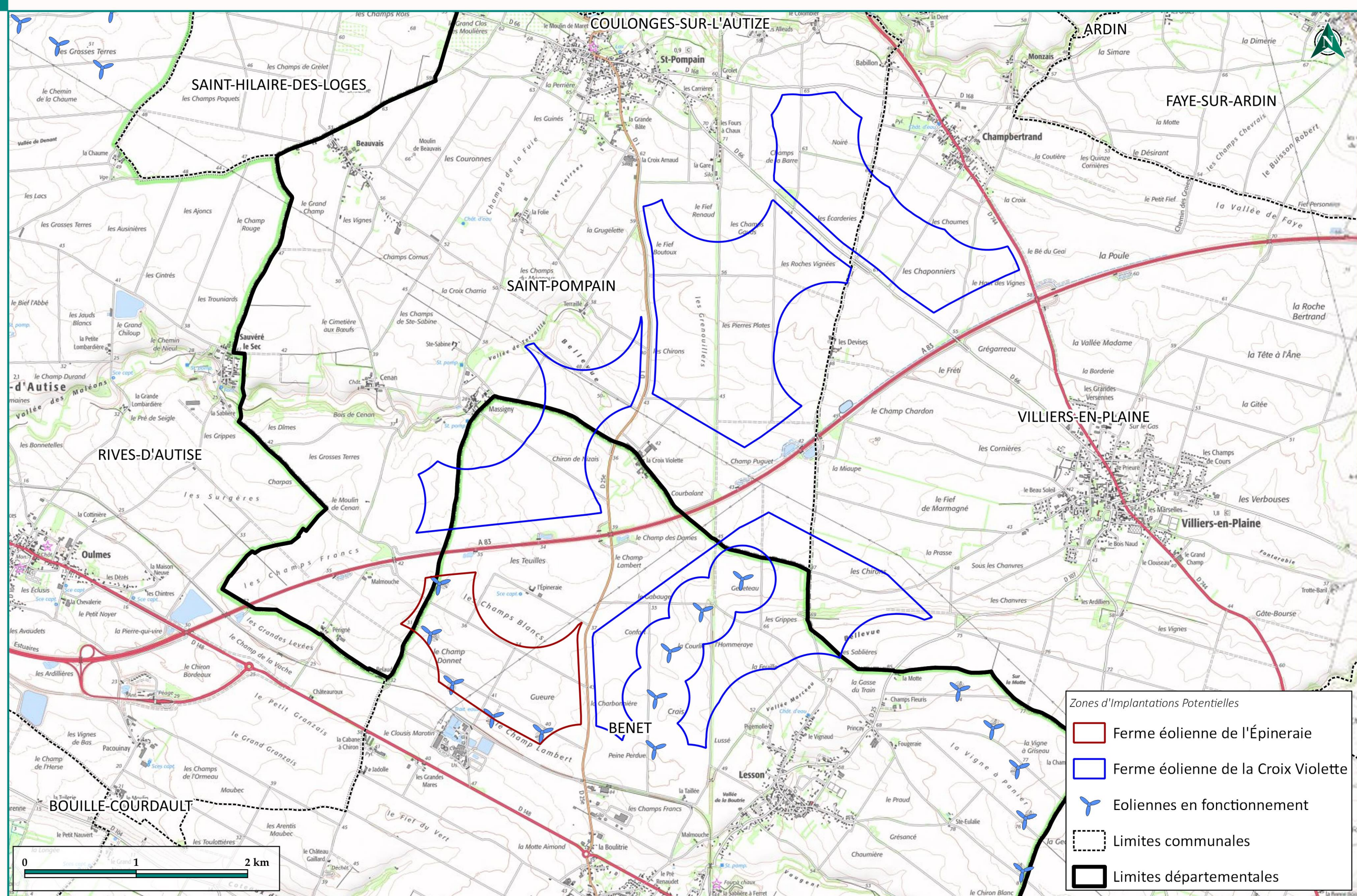




Fermes éoliennes de l'Épinerai (repowering) & La Croix Violette (extensions)

Informations

Zones des projets



Histoire

- 2003 Premiers contacts avec la mairie de Benet pour le développement du premier parc
- 2007 Construction du parc éolien de Benet 1
- 2011 Début d'un projet de second parc éolien sur la commune de Benet par Volkswind
- 2019 Construction du parc éolien de Benet 2
- Fin 2019 Discussion avec la mairie de Benet d'un projet d'extension des parcs éoliens
- Début 2020 Discussion avec la mairie de Benet du renouvellement du premier parc éolien
- jusqu'à fin 2021 Signatures des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants
- Août 2022 Lancement des études naturalistes, suivies des études paysagères et acoustiques
- Avril 2023 Délibération favorable du Conseil Municipal de Benet pour :
 - la réalisation des études de faisabilité pour les projets de repowering et d'extension
 - la création d'un comité de projet
- depuis juillet 2023 Réunions régulières du comité de projet environ une fois par mois
- Septembre 2023 Distribution d'un bulletin d'information sur Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine
- Octobre 2023 Expositions sur les projets à Benet
- Octobre 2023 Réception de l'état initial de l'étude environnementale
- Novembre 2023 Définition des variantes d'implantation
- Mars 2024 Dépôt des deux dossiers de demande d'autorisation environnementale

Etudes naturalistes

L'étude environnementale, réalisée par le bureau d'études **ENVOL Environnement**, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves-souris, faune terrestre...), et floristiques. Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante de moindre impact écologique, que l'on définit par la suite comme étant l'implantation finale. Les impacts potentiels de cette implantation sont étudiés sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir un impact minime sur son environnement.

Etudes paysagères

Le cabinet d'études **Agence COUASNON** réalise le volet paysager des deux projets. Cette étude vise, dans un premier temps, à comprendre comment s'organise le paysage actuel et les enjeux paysagers. Une fois cet état initial réalisé et les variantes d'implantation définies, le porteur de projet et le bureau d'études vont travailler ensemble pour choisir l'implantation la plus adaptée au territoire. Plus d'une cinquantaine de photomontages depuis différents points de vue choisis méticuleusement seront intégrés à l'étude finale.

Etudes acoustiques

Des acousticiens du bureau d'études **DELHOM Acoustique** sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Une fois les variantes d'implantation définies, ils modéliseront la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau de bruit perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française (la plus stricte en Europe), à savoir :

- +5 dB le jour (7h-22h)
- +3 dB la nuit (22h-7h)

Suite à l'étude un plan de bridage, en cas de dépassement de ces limites, un plan de bridage acoustique sera proposé.